

18 **Corée**

Soutien à l'agriculture

La Corée a réduit son soutien à l'agriculture au cours des 30 dernières années. Le soutien aux producteurs est passé de 62.3 % des recettes agricoles brutes en 1986-88 à 46.7 % en 2018-20, ce qui reste bien supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Les formes de soutien les plus à même de créer des distorsions prédominent, en raison de contingents tarifaires assortis de droits de douane hors contingent élevés. Depuis 2015, toutes les restrictions à l'importation applicables aux produits agricoles prennent la forme de droits de douane et de contingents tarifaires.

Les transferts au titre de produits spécifiques (TSP), dus essentiellement au soutien des prix du marché (SPM), ont représenté 90 % du soutien aux agriculteurs en 2018-20¹. Le SPM est également la principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP). La part des TSP dans les recettes agricoles brutes par produit dépasse 60 % dans les cas du soja, du poivron rouge, de l'ail, de l'orge et du riz.

Pour le reste, le soutien aux producteurs passe essentiellement par des programmes de paiements directs, un régime d'assurance agricole et des subventions à l'utilisation d'intrants. Les dépenses initiales affectées à un nouveau programme de paiements lancé en 2020 ont influencé le niveau de soutien.

Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) ont atteint 12 % de la valeur ajoutée agricole en 2018-20, ce qui est bien supérieur à la moyenne de l'OCDE. Au total, 80 % de ces dépenses ont été consacrées au système de connaissance et d'innovation ainsi qu'au développement et à l'entretien des infrastructures. Le soutien total à l'agriculture (EST) a reculé, passant de 7.6 % du PIB en 1986-88 à 1.5 % en 2018-20, ce qui reste néanmoins largement supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE.

Évolutions récentes de l'action publique

Un nouveau système de paiements directs, intégrant les anciens paiements directs destinés aux riziculteurs, les paiements pour les cultures d'altitude et les paiements en faveur des zones défavorisées a été mis en place en 2020. En vertu de cette réforme, les paiements accordés aux riziculteurs reposent désormais sur les droits antérieurs et sont découplés de la production actuelle. Ce dispositif renforce également les exigences en matière d'éconconditionnalité.

En décembre 2020, la Corée a présenté la Stratégie pour la neutralité carbone à l'horizon 2050, programme à long terme visant une atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce texte recouvre une vision nationale de réduction des émissions de GES ainsi qu'un plan stratégique pour l'agriculture, qui prévoit notamment une transition vers des exploitations intelligentes, le développement de pratiques agricoles bas carbone et le déploiement d'une énergie respectueuse de l'environnement.

Des mesures ont par ailleurs été prises pour attirer la jeunesse dans les zones rurales et encourager les femmes agricultrices. Elles visent notamment à faciliter l'utilisation des technologies numériques dans le secteur agricole, à mettre en œuvre des services d'enseignement et de formation et à développer les infrastructures rurales. Le 5e plan directeur pour la promotion des femmes agricultrices pour 2020-25a également été annoncé en 2020.

Les pouvoirs publics continuent d'encourager les technologies de pointe en vue de renforcer la compétitivité du secteur agricole. Le Projet pour une agriculture intelligente prévoit la construction des *Smart Farm Innovation Valleys* qui mettent en œuvre des politiques connexes, notamment l'éducation des jeunes et la démonstration de technologies et d'équipements.

Face à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a mis en place un système de prêts d'urgence assortis de taux d'intérêt bonifiés pour permettre aux ménages agricoles de résoudre leurs problèmes de liquidités. Les frais de location des machines et équipements agricoles ont également été subventionnés de façon temporaire. Afin de répondre à la pénurie de travailleurs saisonniers dans les zones rurales, le gouvernement a assoupli la réglementation relative aux visas et augmenté le nombre de centres d'appariement à l'échelle locale. Enfin, des mesures ont été prises pour répondre à la modification de la demande des consommateurs, et ont consisté notamment à trouver des réseaux de distribution de substitution, à lancer des campagnes de promotion de portée nationale (pour les produits du secteur de l'horticulture et la floriculture) et à distribuer des bons d'achat à utiliser sur les marchés locaux.

Évaluation et recommandations

- Le secteur agricole est confronté au déclin et au vieillissement de sa population active et à la difficulté d'améliorer sa productivité et de répondre à des exigences sociétales telles que la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Malgré les réformes engagées, certaines politiques agricoles ne sont toujours pas en phase avec les objectifs poursuivis. Le niveau élevé de soutien accordé aux producteurs, qui est 2.6 fois supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE, est dominé par le soutien des prix du marché, qui vient altérer le processus décisionnel des producteurs, peut représenter une menace pour l'environnement et les ressources naturelles et ralentit l'innovation dans le secteur agricole et sa capacité à s'adapter au changement climatique.
- La réforme des paiements directs, finalisée en 2020, s'est traduite par la création d'un nouveau dispositif, qui englobe l'ancien programme de soutien des revenus des riziculteurs, qui constituait le programme de paiements directs le plus important en Corée. Il importe de réduire les distorsions du marché grâce à des mesures de soutien moins axées sur les produits et en diversifiant la production agricole. Des mesures détaillées et des systèmes locaux de suivi sont requis pour simplifier la mise en œuvre du nouveau dispositif à l'échelle des exploitations.
- Le respect de l'environnement et la préservation des écosystèmes doivent devenir des priorités pour garantir la durabilité du secteur. La Stratégie pour la neutralité carbone à l'horizon 2050 (2020) et le Plan d'intervention face au changement climatique, qui couvre la période 2020-40 (2019), mettent en place des feuilles de route axées sur la réduction des émissions de GES et à l'adaptation au changement climatique. Des moyens d'action ciblant le secteur agricole doivent être mis au point pour réaliser ces objectifs. Par ailleurs, il conviendra d'aller plus loin dans la réduction des excédents d'éléments nutritifs en améliorant la gestion des effluents d'élevage, ainsi que dans la gestion de l'utilisation de l'eau d'irrigation de manière durable.
- Malgré les dernières mesures prises pour rendre les zones rurales plus attractives, le secteur agricole pâtit toujours d'une pénurie de main d'œuvre jeune et qualifiée et de l'accroissement de l'écart de revenu. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour développer les infrastructures rurales, créer des emplois, faciliter le versement de prestations sociales aux agriculteurs âgés souhaitant quitter le secteur et diversifier leurs sources de revenus et ainsi faire face à la pénurie de main d'œuvre et aux problématiques liées aux faibles revenus.
- La Corée continue de promouvoir les technologies numériques dans le cadre de son Projet pour une agriculture intelligente. Bien que les investissements en faveur de la recherche-développement (R-D) agricoles aient pris de l'ampleur au cours du temps, le système public de R-

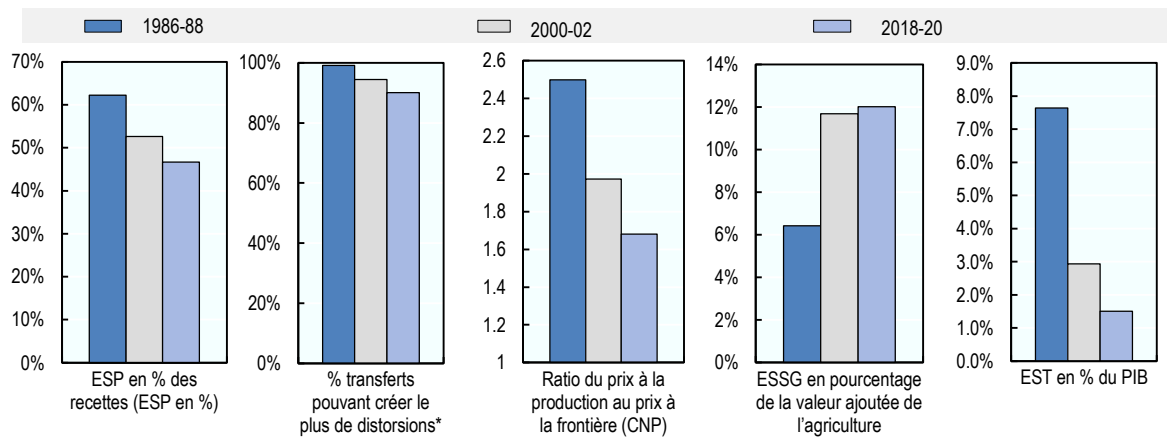
D pourrait prendre en compte les différents besoins des parties prenantes. Les investissements et la participation du secteur privé doivent être renforcés en vue d'établir un système de R-D plus compétitif et axé sur la demande.

- Grâce à l'instauration rapide de mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, la Corée a évité des périodes de confinement généralisé et les conséquences économiques auxquelles l'industrie agroalimentaire a été confrontée ont été limitées. Néanmoins, le secteur n'échappera probablement pas à la récession économique et au ralentissement de la demande pour ce qui concerne la production, l'investissement et l'emploi. En outre, la pandémie pourrait engendrer des bouleversements à long terme au niveau de la production et de la consommation de produits agroalimentaires, qui nécessiteront de reconsidérer les politiques ou les dépenses budgétaires engagées à mesure que le marché évoluera.

Note

¹ Cette année la méthode d'extrapolation utilisée pour déterminer le SPM total du secteur agricole à partir des estimations par produit a été révisée pour la Corée, comme cela a été fait pour les autres pays dans le cadre de l'édition 2020 du rapport. Les produits de base sont désormais répartis dans deux groupes : ceux pour lesquels les importations sont régies par des contingents tarifaires, et ceux pour lesquels aucun contingent ne s'applique. Les séries chronologiques relatives au SPM total et à l'ESP ont été modifiées en conséquence.

Graphique 18.1. Corée : Évolution du soutien à l'agriculture

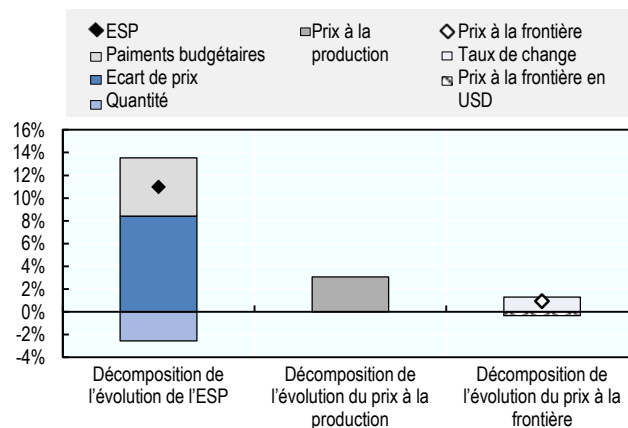


Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.

Source : OCDE (2021), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <https://stat.link/5h6q14>

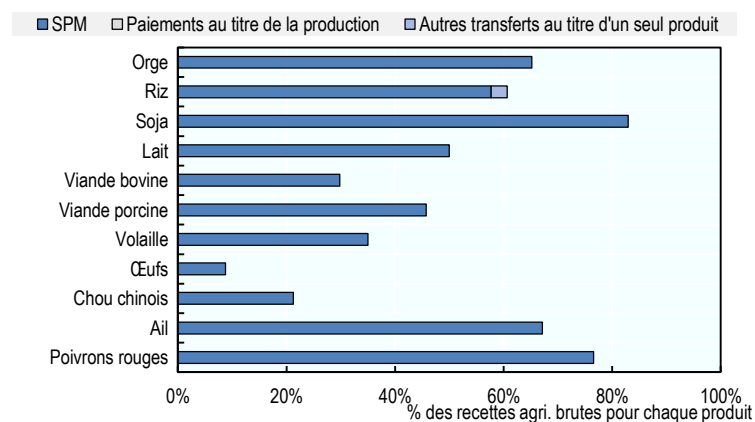
Graphique 18.2. Corée : Moteurs du changement de l'ESP, 2019 à 2020



Source : OCDE (2021), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <https://stat.link/95bnyp>

Graphique 18.3. Corée : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2018-20



Source : OCDE (2021), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <https://stat.link/ovcyu6>

Tableau 18.1. Corée : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

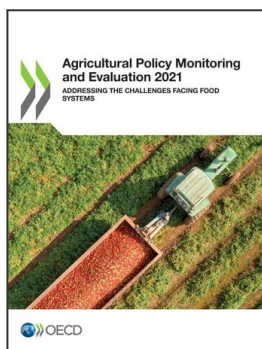
	1986-88	2000-02	2018-20	2018	2019	2020p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	16 985	26 360	43 495	45 493	42 633	42 357
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	74.3	63.3	60.9	60.4	60.8	61.7
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	17 247	33 199	60 191	63 367	59 280	57 928
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	10 682	14 461	21 383	23 038	19 616	21 495
Soutien au titre de la production des produits de base	10 562	13 500	19 096	20 837	17 772	18 679
Soutien des prix du marché ¹	10 562	13 500	19 096	20 837	17 772	18 679
Soutien positif des prix du marché	10 562	13 500	19 096	20 837	17 772	18 679
Soutien négatif des prix du marché	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	90	470	574	603	571	547
Utilisation d'intrants variables	29	207	222	278	193	196
avec contraintes sur les intrants	4	34	45	46	44	46
Formation de capital fixe	57	246	175	185	198	142
avec contraintes sur les intrants	0	18	37	34	37	41
Services utilisés sur l'exploitation	4	17	176	141	180	209
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	29	490	564	813	540	338
Au titre des Recettes / du Revenu	29	292	76	70	78	80
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	198	488	743	462	258
avec contraintes sur les intrants	0	160	35	41	37	28
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	1 150	785	733	1 931
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	1 150	785	733	1 931
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	1	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	1	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	62.3	52.6	46.7	48.3	44.1	47.6
CNP des producteurs (coeff.)	2.50	1.97	1.68	1.72	1.62	1.71
CNS aux producteurs (coeff.)	2.65	2.11	1.88	1.93	1.79	1.91
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	1 066	2 676	3 754	4 025	4 001	3 236
Système de connaissances et d'innovation agricoles	67	243	883	912	869	868
Services d'inspection et de contrôle	26	126	320	355	316	289
Développement et entretien des infrastructures	467	1 811	2 133	2 354	2 314	1 730
Commercialisation et promotion	0	26	38	40	37	38
Coût du stockage public	505	471	380	364	465	311
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	8.9	15.6	14.9	14.9	16.9	13.1
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-10 147	-15 369	-24 791	-26 948	-23 597	-23 829
Transferts des consommateurs aux producteurs	-10 015	-12 809	-17 402	-18 973	-16 375	-16 859
Autres transferts des consommateurs	-205	-2 653	-7 424	-8 012	-7 257	-7 003
Transferts des contribuables aux consommateurs	73	93	35	37	35	33
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	-59.0	-46.1	-41.2	-42.6	-39.8	-41.2
CNP des consommateurs (coeff.)	2.45	1.86	1.70	1.74	1.66	1.70
CNS aux consommateurs (coeff.)	2.44	1.85	1.70	1.74	1.66	1.70
Estimation du soutien total (EST)	11 821	17 230	25 172	27 100	23 653	24 764
Transferts des consommateurs	10 220	15 462	24 826	26 985	23 632	23 862
Transferts des contribuables	1 805	4 421	7 770	8 127	7 278	7 905
Recettes budgétaires	-205	-2 653	-7 424	-8 012	-7 257	-7 003
EST en pourcentage (% du PIB)	7.6	2.9	1.5	1.6	1.4	1.5
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	1 258	3 731	6 076	6 264	5 881	6 084
ESBT en pourcentage (% du PIB)	0.8	0.6	0.4	0.4	0.4	0.4
Déflateur du PIB (1986-88=100)	100	209	294	294	292	295
Taux de change (monnaie nationale par USD)	812.03	1 224.03	1 148.54	1 100.19	1 165.29	1 180.13

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Corée sont : l'orge, l'ail, le chou chinois, le piment, le riz, le soja, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2021), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2021 Addressing the Challenges Facing Food Systems

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/2d810e01-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Corée », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2021 : Addressing the Challenges Facing Food Systems*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/36571fe2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.